

## Compte rendu : 1<sup>ère</sup> Réunion des Présidents des Associations d'Abzac

Samedi 29 Mai de 11h à 12h suivi d'un moment convivial

### Présents :

Pierre-Henri GUIGNARD

Anne CROIZARD

Mme GUTTIN (Confrérie St Lucius et Emerite) Mr JOSSE (Gardon Abzacois)

Odette COURIVAUD (Club de l'Amitié) Mme BONNEAU (Foot)

Mr BESSON (Club de l'Amitié)

Justine MALMANCHE

Marie-Jeanne LETALLEC

Joël ROUSSEAU

Mme BOUIGEAU (Touche à Touche)

Annette (Club de l'amitié)

Aurore BOISTARD

### Sont excusés :

Mr LAPORTE (Etang du Sérail)

Jean-Pierre DUDOUIT

Christiane AUDONNET

Mr LAGARDE (Chasse)

Florian GATARD

Stéphane BRANTHOME

Josiane DESBORDES

### Ordre du Jour :

- 1) Prise de contact/ mise à jour des coordonnées des associations
- 2) Reprise des événements habituellement organisés par les associations et mutualisation ?
- 3) Organisation des manifestations à venir : Vide greniers, fête des voisins

La réunion a débuté par un tour de table pour faire le point sur chaque association :

- Le Club de l'Amitié : Ils souhaiteraient reprendre leur activité du **jeudi Après-midi** (tous les 15 Jours de 14H à 17H30). Compte tenu des conditions sanitaires, ils ne peuvent pas le faire au sein de leurs locaux. **Peuvent-ils utiliser la salle des fêtes et à quel prix ?** demande à faire auprès de Monsieur le MAIRE  
Le bureau va se réunir prochainement. Pour l'instant il n'est ps question de reprendre les concours de belotte.
- Pêche : Cette année pas de soirée année 80 avec la chasse. Cette activité est très règlementée. Il est assez difficile d'organiser des activités à bas coûts : Concours de pêche, initiation à la pêche...
- Ostensions : **les prochaines en 2023**. Evènement inscrit à l'UNESCO. Un diner est prévu en Octobre à la salle des fêtes avec les autres confréries. Les petites ostensions sont prévues le Samedi 28 Août 2021. Mme GUTTIN va déposer auprès de la mairie une nouvelle demande d'installation de panneaux identifiant Abzac comme étant un site ostensionnaire.

- Foot : Création du groupement Confolens-Abzac-lessac, 70 licenciés avec les jeunes. Cotisation est relativement faible 25 euros = prix de la licence Pas de loto, pas de sapin de Noël pour cette année. Remerciements pour la pose de urnes en mairie et à la poste pour le calendrier, une cagnotte a été mise en ligne exceptionnellement pour cette année. Repas organisé début juillet : attention les dates des manifestations peuvent changer car elles dépendent du calendrier des matches. **Un loto** est organisé à Confolens.
- Touche à tout : **Vide Grenier** organisé le Dimanche 6 Juin sous les anciennes Halles. Il y a aura deux foodtrucks (Hamburger + Fish and chips). Affiche + port du masque obligatoire/gel hydroalcoolique. Tables prêtées par la mairie x8
- Bibliothèque : **Concours photo** jusqu'au 18/09 sur le thème DUO. Une expo sera proposée à la médiathèque di 1/10 à fin octobre. Pendant les **journées du patrimoine** une expo sera organisée sur l'origine des noms des hameaux. Le retour de lecture reprendra à la rentrée. Projet pour 2022 : **une randonnée gourmande animée** (conte, collation....). Ouvert le vendredi après-midi, la cotisation est de 4 euros.

Fêtes des voisins : projet commun à toutes les associations. Date retenue le Dimanche midi 29 Août sous forme de pique-nique.

Il a été décidé de faire régulièrement ce type de réunion, pourquoi pas deux fois par an.

#### **Conclusion :**

- Envoyer la liste et le lieu des panneaux d'affichage aux différentes associations
- Organisation de la fête des voisins
- Se renseigner auprès de la mairie pour l'association le club de l'amitié et l'utilisation de la salle des fêtes

#### **Recommandations :**

À l'unanimité, les membres de la commission souhaitent que la question des relations avec les associations soit **inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal**. Sur les points précis soulevés, ils recommandent :

1. que, compte tenu de la crise sanitaire et à **titre exceptionnel jusqu'à la fin de l'année**, la salle des Fêtes puisse être mise gratuitement à disposition des associations qui en feraient la demande, les autres conditions d'utilisation restant inchangées, et,
2. que soit examinée favorablement, quand elle aura été présentée formellement, la demande d'installation des panneaux identifiant Abzac comme site ostensionnaire, les coûts afférents étant pris en charge par l'association qui en fera la demande."